POLE AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTION EDUCATIVE
Service Action Educative et Périscolaire
N/Réf. à rappeler :
LJ/ELe **METZ, LE 27 JANVIER 2011**

29

RAPPORT
AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EUROPEENS

La Ville de Metz souhaite favoriser les échanges culturels et l'apprentissage des langues européennes. Afin d'initier cette démarche et de familiariser les enfants dès l'école maternelle à la découverte d'autres cultures, il est prévu d'accueillir dans le cadre du programme « Service Volontaire Européen » (SVE), de jeunes volontaires.

Ce dispositif soutenu par la Direction « Education et Culture » de la Commission Européenne, dans son Programme « Jeunesse en Action » poursuit un double objectif. D'une part, proposer aux jeunes volontaires de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à leur développement éducatif et professionnel ainsi qu'à leur insertion sociale, d'autre part, permettre aux enfants chaque soir de vivre l'Europe au quotidien, découvrir de nouvelles traditions, et faire l'apprentissage de la citoyenneté.

La Ville de Metz se propose d'accueillir jusqu'à 5 Volontaires Européens, pendant le temps scolaire, soit une période maximale de 10 mois.

Il est proposé de s'appuyer sur l'expertise de l'Association TOGETHER, et de conclure à cet effet une convention portant sur les modalités d'accueil.

Le montant de la participation de la Ville s'élève à 300 € par mois et par Volontaire à verser à cette structure. Il est précisé que le coût d'accueil d'un volontaire européen est de 800€ par mois.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EUROPEENS

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de favoriser les échanges culturels européens.

CONSIDERANT l'intérêt d'accueillir de Jeunes ressortissants européens au sein des accueils périscolaires

CONSIDERANT l'expertise de l'association TOGETHER en matière d'échanges européens

DECIDE de signer une convention avec TOGETHER portant sur les modalités d'accueil de jeunes volontaires dans le programme « Jeunesse en action » porté par la commission européenne.

DECIDE de verser à ce titre 300 € par mois et par volontaire à l'association TOGETHER située 1 rue du Coëtlosquet à Metz

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'expression d'Intérêt du Programme Jeunesse en Action de la Direction de l'Education et de la Culture de la Commission Européenne.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Danielle BORI